

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 12 juillet 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018**

**2018 V.421 Vœu relatif à la rénovation de la piscine d'Auteuil.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil de Paris ;

Vu le vœu adopté à l'unanimité par le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement en sa séance du 18 juin 2018 ;

Considérant la volonté des élus du 16<sup>ème</sup> arrondissement de soutenir le sport de proximité ;

Considérant que la Ville de Paris s'est engagée, en adoptant le plan « Nager à Paris », à réaliser un ambitieux programme d'agrandissement et de rénovation du parc aquatique parisien, en par le biais d'un contrat de performance énergétique (traitement et consommation d'eau, chauffage, éclairage...) pour la piscine d'Auteuil ;

Considérant que la Ville de paris a annoncé la réalisation à partir de 2015 de travaux d'urgence dans les piscines parisiennes, notamment en matière de sécurité électrique, de sécurité incendie et de sécurisation de toitures et de terrasses à hauteur de 5 millions d'euros, et de travaux d'entretien et de remise aux normes à hauteur de 50 millions d'euros ;

Considérant que les arbitrages financiers de la Ville de Paris à l'intérieur de ces enveloppes doivent être fondés sur l'état du patrimoine ;

Considérant l'état de grande vétusté de la piscine d'Auteuil, qui n'a fait l'objet d'aucune rénovation lourde depuis sa construction en 1974, et notamment :

- Les infiltrations d'eau par la toiture et les murs, avec développement de tâches et de moisissures
- Les revêtements de sol usés, à l'origine de plusieurs chutes d'usagers dans les vestiaires ou au bord du bassin

- Le délabrement des portes des vestiaires, qui sont devenues dangereuses et sur lesquelles des enfants se sont déjà coupés
- Les pannes constatées sur les installations de traitement de l'eau
- L'inconfort des usagers dans cette piscine, traversée en hiver par des courants d'air froid que l'usure des portes d'entrée autorise

Considérant que la Mairie de Paris a annoncé depuis plusieurs années aux élus du 16<sup>ème</sup> arrondissement la programmation de travaux d'envergure à hauteur d'1,6 million d'euros, qui n'ont jamais été mis en œuvre:

- Mise en sécurité des installations électriques
- Réfection de la toiture, du hall bassin et des installations techniques
- Rénovation des vestiaires et du bassin
- Rénovation du réseau d'eau chaude sanitaire

Sur la proposition de Danièle GIAZZI, Claude GOASGUEN, Pierre GABORIAU, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Eric HELARD, Michèle ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Béatrice LECOUTURIER, Grégoire CHERTOK, Julie BOILLOT, Stéphane CAPLIEZ, Ann-Katrin JEGO

Émettent le vœu

« Que la Maire de Paris s'engage à réaliser une rénovation importante et des installations techniques de la piscine d'Auteuil d'ici la fin de la mandature. »